



Info Stat

Les statistiques de la MSA



Bobigny, le 6 juin 2025

Les remboursements de soins du régime agricole à fin avril 2025

Après quatre mois en légère hausse, les remboursements du mois d'avril décrochent fortement, en baisse de 4,5 % par rapport à mars. Sur les quatre premiers mois de l'année cependant, les remboursements restent supérieurs de 2,6 % aux mêmes mois de 2024.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,2 milliards d'euros** en 2024 pour les seuls soins de ville, soit **4,7 %** des remboursements de l'ensemble des régimes d'assurance maladie obligatoire.

Les **non-salariés agricoles** représentent **35 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. De fait, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 46 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie se poursuit en 2024 avec un **recul de 3,1 %** soit une diminution similaire à celle enregistrée en 2023 et comparable à l'évolution moyenne des dernières années (- 3,2 % en moyenne par an sur la période 2015-2024). En hausse constante de 2015 à 2022 (+ 1,1 % en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles** augmente en 2024 légèrement plus qu'en 2023 (+ 0,4 % contre + 0,3 %). Ces effets démographiques contraires des deux régimes expliquent en partie les différences de rythme d'évolution des dépenses. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 0,8 % en 2024.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

Contact : MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Géraldine Vieuille	01 41 63 72 41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr
Document produit par la Direction des Statistiques et de la Sciences des données (DSSD)		
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : https://statistiques.msa.fr/ https://geomsa.msa.fr/ https://dataviz.msa.fr/		



Le nombre d'affiliés au régime agricole ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur les quatre premiers mois de 2025 est en **hausse de 0,1 %** par rapport à la même période en 2024. Ce résultat traduit deux évolutions inverses. D'une part, une augmentation de **1,8 %** du nombre de patients **salariés agricoles** et d'autre part, une diminution de **2,7 %** des effectifs de patients **non-salariés agricoles**.

Des remboursements de soins de ville toujours en progression chez les salariés agricoles

Fin avril 2025, les dépenses de soins de ville augmentent de **4,8 %** pour le régime des **salariés agricoles**, alors qu'elles sont stables dans le régime des **non-salariés agricoles (+ 0,2 %)**.

Les honoraires médicaux en hausse malgré un mois d'avril plus faible

Les honoraires de **médecins généralistes** sont marqués par le passage de 26,5 € à 30 € du tarif de la consultation fin 2024. Les remboursements des consultations augmentent de 8,0 %, mais l'ensemble des honoraires ne progressent que de **3,4 %** en raison du doublement de la participation forfaitaire (PF). Les remboursements des honoraires des **médecins spécialistes** augmentent de 3,6 % sur les quatre premiers mois de l'année. Particulièrement, entre mars à avril, les honoraires diminuent de 30,2 % en raison d'un retard de liquidation dû à la publication tardive des nouveaux tarifs hospitaliers. Les honoraires des **dentistes** progressent fortement sur les quatre premiers mois de l'année : + 5,8 %. Cette évolution trouve sa raison dans la hausse croissante des dépenses tout au long de l'année 2024.

Les auxiliaires médicaux dynamiques en avril

Les remboursements de soins des **masseurs-kinésithérapeutes** sont en hausse de 3,8 % par rapport à mars, ce qui vient compenser l'atypie du mois dernier (- 3,2 %). Depuis le début de l'année, les remboursements croissent de **2,2 %**. Les remboursements de soins des **infirmiers** augmentent également mais de manière plus contenue. On note seulement + 0,5 % à fin avril et ce, concomitamment avec une évolution mensuelle dynamique (+ 2,2 %) qui rompt avec la tendance descendante du début d'année.

La singularité des remboursements des laboratoires

Les **laboratoires d'analyses médicales** ont des remboursements structurellement décroissants en raison de la baisse observée tout au long de l'année 2024. L'évolution est de **- 15,5 %**. A noter que le mois d'avril est particulièrement faible en raison là aussi du retard de liquidation dû à la parution tardive des tarifs hospitalier (- 4,6 % par rapport à mars).

Des remboursements de transport plus maigre en avril

Avril est un mois faible également pour les **transports**, en baisse de 3,2 % par rapport à mars. La tendance reste néanmoins haussière et les remboursements à fin avril 2025 sont supérieurs de **3,6 %** à ceux de fin avril 2024.



Décrochage des IJ en avril

Les **versements d'indemnités journalières (IJ) maladie** sont en hausse de **5,0 %** sur les quatre premiers mois de l'année 2025. Toutefois, les versements dégringolent ce mois-ci de - 7,3 % par rapport à mars. Ils atteignent ainsi leur plus bas niveau depuis un an. Les versements des **IJ ATMP** diminuent en avril mais dans une plus faible mesure (- 1,6 %). Sur les premiers mois de l'année, ils sont en hausse de **1,5 %** en comparaison à l'an passé.

Effondrement des médicaments rétrocedés et stabilité en officine

Les montants remboursés pour les **médicaments délivrés en officines** se maintiennent sur une tendance soutenue depuis le début de 2025, avec **+ 4,5 %** à fin avril. L'évolution mensuelle est plus modérée (+ 0,4 %). A contrario, les remboursements de **médicaments rétrocedés** s'effondrent avec **- 14,5 %** sur quatre mois et - 22,8 % sur le seul mois d'avril.

Des remboursements de dispositifs médicaux encore en hausse

Enfin, les **dispositifs médicaux** sont en hausse de **3,6 %** à fin avril mais en baisse concernant l'évolution mensuelle pour le deuxième mois consécutif (- 0,8 % après - 0,6 % en mars).

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin avril 2025	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin avril 2024	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin avril 2024	
TOTAL SOINS DE VILLE	+1,8%	-0,7%	+3,9%	+0,9%	+2,6%	+0,2%	+4,8%	+1,1%	-4,5%
Soins de ville hors produits de santé	+1,3%	-1,5%	+3,4%	-0,4%	+2,2%	-0,7%	+4,4%	-0,1%	-6,7%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+1,6%	-1,4%	+3,9%	+0,2%	+4,0%	+0,2%	+6,9%	-3,1%	-17,5%
- Médecins généralistes	-1,0%	-4,5%	+2,0%	-1,1%	+3,4%	-1,3%	+7,2%	+1,6%	-0,4%
- Médecins spécialistes	+3,8%	+1,0%	+6,0%	+1,6%	+3,6%	+0,3%	+6,2%	-3,4%	-30,2%
- Dentistes	-2,8%	-5,6%	-0,9%	-3,3%	+5,8%	+2,4%	+8,1%	-10,9%	+1,4%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	+0,6%	-1,8%	+4,3%	-0,5%	+1,4%	-0,8%	+4,9%	-0,0%	+2,6%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+2,2%	-0,8%	+5,7%	+1,2%	+2,2%	-0,8%	+5,6%	-0,6%	+3,8%
- Infirmiers	-0,7%	-2,5%	+2,7%	-1,6%	+0,5%	-1,1%	+3,4%	-0,2%	+2,2%
Laboratoires	-12,7%	-16,3%	-9,5%	-17,5%	-15,5%	-19,8%	-11,9%	-10,2%	-4,6%
Frais de transports	+3,3%	+1,3%	+5,5%	+3,0%	+3,6%	+2,1%	+5,2%	+1,9%	-3,2%
Indemnités journalières (IJ) :	+3,6%	+4,6%	+3,4%	+1,3%	+3,7%	+5,0%	+3,5%	+5,2%	-5,3%
- IJ maladie	+4,5%	+5,4%	+4,3%	-0,2%	+5,0%	+4,0%	+5,2%	+4,5%	-7,3%
- IJ ATMP	+2,1%	+3,3%	+1,8%	+4,1%	+1,5%	+6,7%	+0,6%	+6,5%	-1,6%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+2,7%	+0,6%	+4,9%	+3,2%	+3,4%	+1,4%	+5,5%	+3,2%	-0,9%
Médicaments :	+2,5%	+0,8%	+4,3%	+4,1%	+3,3%	+1,7%	+5,0%	+3,8%	-0,9%
- Médicaments délivrés en ville	+3,3%	+1,7%	+4,9%	+4,7%	+4,5%	+2,6%	+6,4%	+4,4%	+0,4%
- Médicaments rétrocedés	-8,6%	-15,7%	-3,7%	-4,6%	-14,5%	-17,2%	-12,7%	-3,7%	-22,8%
LPP	+3,1%	-0,2%	+7,0%	+0,4%	+3,6%	+0,6%	+7,0%	+1,0%	-0,8%

Source : MSA.



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, etc.

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale d'avril 2025